

Paris, le 4 septembre 2023

FICHE DE POSTE
A DIFFUSION INTERNE/EXTERNE

CHARGE(E) DE MISSION

Département Pluralisme, droits et libertés

DIRECTION DES PUBLICS, DU PLURALISME ET DE LA COHÉSION SOCIALE

**(CONTRACTUEL(LE) EN CDD DE 10 MOIS, FONCTIONNAIRE EN POSITION NORMALE
D'ACTIVITE OU DÉTACHEMENT)**

Poste ouvert jusqu'au 30/09/2023, délai de rigueur

**1- L'AUTORITE DE REGULATION DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE ET
NUMERIQUE (Arcom)**

Née de la fusion du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et de la Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (Hadopi), l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) a été créée le 1^{er} janvier 2022 par la loi du 25 octobre 2021 relative à la régulation et à la protection de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère numérique.

Autorité publique indépendante, l'Arcom est le régulateur de la communication audiovisuelle et numérique. Elle garantit l'exercice de la liberté de communication au public par voie électronique (article 3-1 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée), assure les missions prévues à l'article L. 331-13 du code de la propriété intellectuelle et veille au respect de la propriété littéraire et artistique (article 3-2 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée). En plus de ses compétences à l'égard notamment des services de radio, de télévision et de vidéo à la demande, ce nouveau régulateur voit son champ de compétences élargi à des acteurs du champ numérique, notamment les services de vidéo à la demande étrangers, conformément à la directive « Services de médias audiovisuels », et les plateformes en ligne, en particulier en matière de lutte contre la manipulation de l'information et la haine en ligne. La loi renforce également les moyens d'action dont dispose l'Autorité en matière de lutte contre le piratage.

L'Arcom est un organisme collégial doté de la personnalité morale. Pour assurer ses missions, elle dispose de 10 directions, placées sous l'autorité de son président et sous la responsabilité de son directeur général : direction administrative, financière et des systèmes d'information ; direction de la télévision et de la vidéo à la demande ; direction des plateformes en ligne ; direction de la radio et de l'audio numérique ; direction des publics, du pluralisme et de la cohésion sociale ; direction de la création ; direction juridique ; direction des affaires européennes et internationales ; direction des études, de l'économie et de la prospective ; direction de la communication ; d'un secrétariat général aux territoires qui anime et coordonne les 16 comités territoriaux de l'audiovisuel répartis dans les régions en métropole et en outre-mer ainsi que d'un secrétariat du collège qui organise les travaux du collège plénier.

Le site internet www.arcom.fr permet aux candidats de s'informer utilement sur l'activité et l'organisation de l'Arcom.

2 - ATTRIBUTIONS DE LA DIRECTION DES PUBLICS, DU PLURALISME ET DE LA COHESION SOCIALE

La direction des publics, du pluralisme et de la cohésion sociale (DPPCS) est chargée de la préparation des avis, recommandations et délibérations relatifs notamment aux obligations des éditeurs de services en matière de respect du pluralisme, de protection de l'enfance, de publicité, de droits et libertés, de missions liées à la cohésion sociale confiées à l'Arcom telles que la diversité, les droits des femmes, le handicap, la santé, le climat et le développement durable, la défense de la langue française, la vie associative ainsi que des missions de sensibilisation au droit d'auteur et d'éducation aux médias et à l'information.

Elle s'assure du respect par l'ensemble des éditeurs de services de ces obligations.

Elle exerce les procédures de conciliation dans son domaine de compétence.

Elle prépare les avis sur les textes applicables à l'audiovisuel public, assure leur suivi et procède au contrôle du respect des obligations des sociétés nationales de programme.

La direction des publics comprend cinq départements :

- le département secteur public ;
- le département cohésion sociale ;
- le département protection et prévention des publics ;
- le département pluralisme, droits et libertés ;
- le département éducation aux médias et sensibilisation au droit d'auteur.

3 - ATTRIBUTIONS DU DEPARTEMENT PLURALISME, DROITS ET LIBERTES

Le département pluralisme, droits et libertés a pour mission :

- de veiller au respect des équilibres de temps sur l'ensemble des opérateurs publics et privés de télévision et de radio ;
- de contribuer à la rédaction des textes (recommandations, décisions, délibérations) afférents à son domaine de compétence ;
- de traiter des saisines relatives au pluralisme et à la déontologie de l'information et des programmes ;
- de contribuer aux bilans des éditeurs de radio et de télévision ;
- de suivre l'exécution des règles spécifiques aux campagnes électorales (recommandations déterminant les règles de traitement de l'actualité électorale par les médias audiovisuels, décisions fixant les conditions de production et de diffusion des émissions de campagne audiovisuelle officielle et suivi de leur application) ;
- d'organiser la production et le contrôle des émissions de campagne officielle diffusées sur les chaînes publiques de radio et de télévision.

Il organise l'exposition des partis politiques et des organisations professionnelles et syndicales dans le cadre des émissions d'expression directe (élaboration des règles et du calendrier de diffusion).

Le département est également en charge du contrôle des obligations des éditeurs en matière de rigueur et d'honnêteté de l'information, de respect des droits et libertés. Dans ce cadre, il instruit les saisines reçues par l'Arcom et rédige, le cas échéant et en collaboration avec la direction juridique, les recommandations utiles.

Les agents du département s'appuient, pour exercer leurs missions, sur les autres départements de la direction et travaillent de façon générale avec les autres équipes de l'Autorité.

4 - DESCRIPTION DES ATTRIBUTIONS DU POSTE

Placé(e) sous l'autorité du chef du département, le ou la titulaire du poste devra contribuer à rédiger des notes destinées au groupe de travail « *pluralisme et déontologie de l'information et des programmes* » et contribuer à l'élaboration de documents de réflexion et de synthèse relatifs à la rigueur et à l'honnêteté de l'information ainsi qu'au respect des droits et libertés.

Le poste implique une étroite collaboration avec les autres départements de la direction des publics ainsi qu'avec les autres directions de l'ARCOM. Il implique également des contacts fréquents avec les éditeurs de radio et de télévision.

Le (la) titulaire du poste pourra être conduit(e) à participer, en tant que de besoin, aux travaux relevant des champs de compétences du département.

4 - PROFIL RECHERCHÉ

Le poste requiert :

- une formation universitaire supérieure (bac +5/master) ;
- de solides connaissances du secteur audiovisuel et du droit de l'audiovisuel ;
- un intérêt marqué pour les questions liées au respect des droits et libertés et au pluralisme ;
- de bonnes notions juridiques notamment en libertés publiques ;
- de très bonnes qualités de rédaction et de synthèse ;
- une réelle aptitude à la conduite de projets ;
- de grandes qualités organisationnelles et la capacité à gérer son temps de travail en autonomie ;
- une stricte neutralité dans le traitement des dossiers ;
- le goût du travail en équipe et une aisance relationnelle ;
- un excellent niveau d'anglais, permettant de travailler en parfaite autonomie dans cette langue à l'écrit comme à l'oral ;
- la maîtrise des outils bureautiques.

La prise de poste est souhaitée dès que possible.

Des renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès d'**Albin SOARES-COUTO**, directeur des publics, du pluralisme et de la cohésion sociale (**01.40.58.39.18**), de **Nicolas CIZEL**, chef du département Pluralisme, droits et libertés (**01.40.58.38.77**) et d'**Inès MAMI**, chargée de mission au pôle développement RH, médico-social, absences, et relations sociales du département des ressources humaines (**01.40.58.38.51**).

Les personnes intéressées par ce poste devront transmettre leur candidature (CV et lettre de motivation) au département des ressources humaines (CM.PLURALISME.CDDIOMOIS@emploi.beetween.com) au plus tard le 30 septembre 2023..

Respectueux des Labels Diversité et Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'Arcom étudie avec la plus grande attention l'ensemble des candidatures qui lui sont adressées, notamment celles des personnes en situation de handicap, sans discrimination.

**Le directeur administratif, financier
et des systèmes d'information**

Alban MARINO